

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 20 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 13 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoints, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme GRANGEON à Mme MERCHADOU, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER, M. JOUBE à Mme SANCHEZ

Etaient absents:

M. ELIAS, M. DURANT, Mme LUCKHAUS, Mme DUBOURG

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 23

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 2

**5 – AVENANT N° 4 : AGRÉMENT DU CONCESSIONNAIRE QUANT AU PROJET DE SOUS-
LOCATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS DE
LA SOCIÉTÉ AUTOUR DE LA CITADELLE**

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Dans le cadre de son projet « réouverture des volets » de la Citadelle, la Ville de Blaye a souhaité confier certaines dépendances de son domaine public à des occupants privés afin de promouvoir l'attrait touristique et culturel du site.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », le conseil municipal a autorisé, par délibération du 4 mars 2014, Monsieur le Maire à signer une convention avec la société « Autour de la Citadelle », pour la mise en place d'une boutique de souvenirs dans deux casemements situés avenue du 144° RI dans la Citadelle. Cette convention a été signée le 9 avril 2014.

Par délibération du 7 juillet 2015, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 ayant pour objet de modifier l'article 6 « calendrier prévisionnel de réalisation des travaux à la charge du bénéficiaire ».

Par délibération du 22 mars 2016, le conseil municipal a donné son agrément pour la nouvelle activité de sous-location pour un magasin et/ou une activité de gîte et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 modifiant les dispositions en lien avec ce changement d'activité.

Par délibération du 10 mai 2016, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant n° 3 afin de modifier les modalités d'agrément des sous-locataires.

Par courrier du 10 mars 2025, Mme Elina SANCHEZ a informé la commune de son intention de sous-louer le casernement situé au 10 avenue du 144e RI. Elle souhaite y accueillir Mme Isabelle ANTOINE, qui ouvrira une boutique de vêtements et d'accessoires pour femmes.

Conformément à l'article 3.3, le bénéficiaire de ladite convention est tenu de solliciter l'agrément de la commune avant toute sous-location dans le cadre de l'activité autorisée.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 4 afin de donner son agrément pour opérer cette modification relative à la sous-location.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 7 mai 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 23/05/25
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20250520-75547-DE-1-1

Le Secrétaire de Séance,
Monsieur Michel EYMAS

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE



A large, stylized blue ink signature, likely belonging to the Mayor or a representative, written over the bottom portion of the page.